

## ARRÊTÉ

Le Maire de la commune de BÉDENAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L2213-1 (Pouvoirs dévolus au maire en matière de police de la circulation et de stationnement),

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (Pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

Considérant qu'il y a lieu de fermer la circulation Impasse des Genêts, 17210 Bédénac en raison de travaux de SDV17, 17100 SAINTES pour SEC TP, 3 route des Varennes, 17770 St Hilaire de Villefranche.

### ARRÊTÉ

**Article 1 :** La circulation et le stationnement sont interdits à tous les véhicules pendant 15 jours à partir du 22/09/2023 pour Réfection de la chaussée et traitement des eaux pluviales.

**Article 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme, mise en place par la société chargée des travaux.

**Article 3 :** Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Montguyon est chargé en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bédénac, le 13 septembre 2023

Le Maire,  
Alain LAPARLIÈRE

